

COMMUNE de La Capelle et Masmolène
Département du Gard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise à disposition d'espaces communaux dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'association One Voice

N°38/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2022			
Date de la convocation 24/10/2022		L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 24/10/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers 11		5 –Madame DURANDO Françoise		X	Stéphanie GIULIANI
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 –Madame CLAUX Elodie		X	Anthony PESENTI
Présents	6	8 – Monsieur LAURENT Gilbert		X	Hervé SERRES
Représentés	4	9 – Monsieur FORIEL Jonathan		X	François PAUL
Votants	10	10 –Madame GIULIANI Stéphanie			
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN					
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du		<p><u>Sens du vote</u> :Adopté à l'unanimité</p> <p>Voix pour : 10 Voix contre :</p>			

One Voice, association de loi 1908 en France et dans le monde pour le respect du vivant sous toutes ses formes. Elle développe des campagnes de lobbying et de sensibilisation en s'appuyant notamment sur le travail d'investigation de ses enquêteurs et des rapports d'experts. Elle travaille avec des ONG internationales, des sanctuaires et des refuges partout dans le monde. Elle a mis en place plusieurs dispositifs notamment le programme Chapiti qui vise à mettre en place sur un terrain communal un abri pour les chats errants permettant de les nourrir, les surveiller et les capturer.

Chatipi est basé sur le volontariat, il se construit sous la forme d'un partenariat entre One Voice, la Mairie et une association de protection animale locale qui vient en aide aux chats errants. One Voice finance la stérilisation, l'identification et le test FIV/FELV des chats présents au début du projet (pour une quinzaine de chats maximum). L'association prend également en charge l'achat de l'abri et d'un panneau de présentation. Il est prévu qu'une fois les chats stérilisés et identifiés et le chalet installé, les chats soient nourris et soignés sur le long terme. Les tâches et les coûts qui découlent de ce suivi sont pris en charge par l'association locale : nourrissage, nettoyage du chalet, frais vétérinaires éventuels, achat de la nourriture, etc.

Compte tenu :

- De la convention multipartite signée entre la mairie, ; l'association la Compagnie des Chats et deux vétérinaires
- L'existence de foncier communal permettant l'accueil des deux Chapiti qui pourraient être
 - Le jeu de boules à Masmolène
 - Parcelle D465 à proximité du Chemin de La Capelle et Masmolène à La Capelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à

- Faire acte de candidature au programme Chapiti ;
- Signer une convention de partenariat pour 5 ans avec One Voice et la Compagnie des Chats si la candidature est retenue.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire
Cachet de la mairie



XAVIER GAYTE

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
- 9 NOV. 2022
Bureau du Courrier